

JE SUIS	HEURES D'ACCÈS	MOYEN D'ACCÈS	TEMPS DE PRÉSENCE	STATIONNEMENT
Résident ou commerçant AVEC parking privé ou garage	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite obligatoire	Durée illimitée	Hors voirie, uniquement sur ma place privative
Résident ou commerçant SANS parking privé ou garage	24h/24	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 1h	Arrêt autorisé sur voirie uniquement pour des opérations de chargement et de déchargement du véhicule Coffre ouvert et/ou conducteur à proximité du véhicule
Résidents ou commerçants à mobilité réduite SANS parking privé ou garage	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite obligatoire	Durée illimitée	Exclusivement sur les places matérialisées Pose du macaron ou carte PMR à l'intérieur du véhicule sur le pare-brise
Intervenant médical et paramédical	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite obligatoire	Le temps nécessaire aux soins	Exclusivement sur les places matérialisées Pose de caducée ou carte professionnelle à l'intérieur du véhicule sur le pare-brise
Livreur	Du lundi au samedi de 6h à 11h (dernière sortie à 12h)	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 1h	Arrêt autorisé sur voirie uniquement pour des opérations de livraison
Pompes funèbres	24h/24	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Le temps de la cérémonie	L'accès est autorisé pour : <ul style="list-style-type: none"> • deux véhicules des pompes funèbres • deux véhicules de la famille
Mariage	24h/24	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 30 minutes maximum	L'accès est autorisé pour : <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule de la mariée • Un véhicule supplémentaire en cas de transport de personne(s) à mobilité réduite.

Taxis	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation Inscription gratuite obligatoire	Le temps de la prise en charge et de l'accompagnement de la clientèle	Accès réservé aux taxis titulaires d'une autorisation de stationnement et de circulation délivrée par la Ville
Chantiers / déménagements	Dates et horaires indiqués dans l'arrêté	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Dates et horaires indiqués dans l'arrêté	Pose de l'arrêté d'autorisation de circulation et stationnement à l'intérieur du véhicule sur le pare-brise
Interventions d'urgence par les sociétés de dépannage et les artisans	24h/24	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Le temps nécessaire à l'intervention ou 1h (pour la livraison de matériel nécessaire à l'intervention)	Arrêt autorisé sur voirie à proximité du lieu d'intervention dans la mesure du possible
Véhicules d'intérêt général (sécurité et secours)	24h/24	Clé spécifique réservée aux services de sécurité, secours et incendie	Accès autorisé en permanence et sans limite de durée	